

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- N° 002272

☐ Maladie ☐ Dentaire ☒ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3180 Société : RAM / 158127
☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :
Nom & Prénom : SABIRI Saïd
Date de naissance : 05-11-52
Adresse : 64 Rue Ezzajajune
BD, LAGIRONDEL - CASA
Tél. 0666 81 81 24 Total des frais engagés : 3290,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Lahlou Nour EL YAKINE
Médecin Ophthalmologiste
124, Bd Rahal El Meskini - CASA
Tél. 05 22 44 20 64 / 05 22 44 28 99
Fax : 05 22 44 29 79

Date de consultation : 10/4/2023
Nom et prénom du malade : SABIRI Saïd Age :
Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant
Nature de la maladie : pathologie ALD
Affection longue durée ou chronique : ☐ ALD ☐ ALC ☐ Pathologie
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : / /
Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/4/2023		3	300 dh	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur Date Montant de la Facture

10/4/2023 80,70

INPE: 092037647

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue Date Désignation des Coefficients Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien Date des Soins Nombre AM PC IM IV Montant détaillé des Honoraires

14-04
2023

2900,00 dh

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

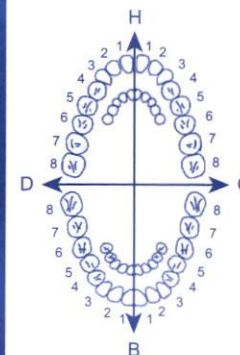
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES

Dents Traitées Nature des Soins Coefficient



Coefficient DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

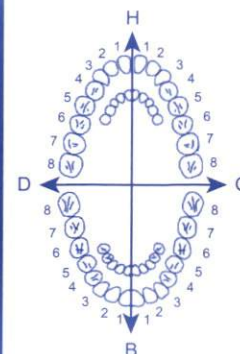
H
25533412 21433552
00000000 00000000
D 00000000 G
35533411 11433553
B

Coefficient DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION



(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET MÉDICAL D'OPHTALMOLOGIE

الدكتورة مبارش لحلو صباح
Dr MBARECHE LAHLOU Sabah
Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômée du CES d'Ophtalmologie
Université de Montpellier France
Ancien Médecin Spécialiste au
C.H.U. Ibnou Rochd Casablanca
Chirurgie Oculaire,
Lentilles de Contact
Laser - Angiographie

INP : 091098152



00162512500060



Casablanca, le 14/4/2023

الدكتور لحلو نور اليقين
Dr LAHLOU Nourlyakine

Maladies et Chirurgie des Yeux
Diplômé du CES d'Ophtalmologie
Université de Montpellier France
Ancien Médecin Spécialiste au
C.H.U. Ibnou Rochd Casablanca
Ancien Médecin Chef et Chef de Service
à l'Hôpital Omar Idrissi Fès
Chirurgie des Paupières et annexes
Chirurgie des Voies lacrymales

INP : 091032979



00162621600091

لا تغير تاريخ الفحص

On ne change pas la Date d'Examen

Dr Sabir Sabir



9072

ophtalmologiste : yee 2/2/2023



182

PHARMACIE DE LA CIRCON
Mme Gharbaoui Chaitas Mouni
Place HADJAR
angle Bd de la Circonscription et Rue Ifn
CASABLANCA
Tél 0522 30 06

Dr LAHLOU NOUR EL YAKINE
Ophtalmologiste
14, Bd Rahal el Meskini - CASA
05 22 44 20 64 / 05 22 44 28 94
05 22 44 20 64 / 05 22 44 28 94

124, Bd Rahal el Meskini, 5ème étage, Quartier benjdia Casablanca, CP : 20120
entre MARJANE Liberté, L'OREAL et la Maisons VOLVO

Tél. : 05 22 44 20 64 / 05 22 45 20 64 - Tél. fax : 05 22 44 28 94 - E-mail : lahlou.nourlyakine@gamil.com
en cas d'urgences appelez 0766 44 70 26

CABINET MÉDICAL D'OPHTALMOLOGIE

الدكتورة مبارش لولو صباح
Dr MBARECHE LAHLOU Sabah
Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômée du CES d'Ophtalmologie
Université de Montpellier France
Ancien Médecin Spécialiste au
C.H.U. Ibnou Rochd Casablanca
Chirurgie Oculaire
Lentilles de Contact
Laser - Angiographie

INP : 091098152



001625125000060



Casablanca, le 19/4/2023

الدكتور لولونور اليقين
Dr LAHLOU Nourlyakine

Maladies et Chirurgie des Yeux
Diplômé du CES d'Ophtalmologie
Université de Montpellier France
Ancien Médecin Spécialiste au
C.H.U. Ibnou Rochd Casablanca
Ancien Médecin Chef et Chef de Service
à l'Hôpital Omar Idrissi Fés
Chirurgie des Paupières et annexes
Chirurgie des Voies lacrymales

INP : 091032979



001626216000091

n- SABINE SMIN

les yeux de pres-
(ve)

Pa 62mm

oe: (85° - 1,2v) + 4

gi: (120° - 0,5v) + 4

de l'oeil

K-one Optic
AYAD E. Khoulou
Opticien optométriste
15 Bis Rue 50 Ha
Casablanca 20120959295

Nour EL IANINE
Médecin Ophtalmologiste
24, Bd Rahal El Meskini - CAS
05 22 44 20 64 / 05 22 44 28 94



FACTURE N° 262/23.

Date-le 14-04-2023.

Mr (e) : SABIRI SAID.

Docteur : LAHLOU NOURELYAKINE.

Monture : plastique optique	1300,00
Verres : organiques Blanc AMincis	
Vision de Loin : ANTIREFlets	
OD : _____	
OG : _____	
Vision de Prés :	
OD : (85° - 1,25) + 4,00	800,00
OG : (120° - 0,50) + 4,00	800,00
ADD	

Arrêtée le présente Facture à la somme de : 2900,00 DH.
Deux mille
neuf cents DH.

K-one Optic
AYAD El Khacoula
Opticienne Optométriste
102 Bis, Rue 50 Hay Moulay Abdellah Ain Chock
Casablanca - Tél : 05 29 95 92 95

RC : 436474, IF : 31900763, TP : 34000981, ICE : 002270067000066
INPE : 095023958

102 BIS RUE 50 HAY MY ABDELAH AINCHOCK CASABLANCA 20470